

UmiVitalité

CAFÉS | HÔTELS | RESTAURANTS | TRAITEURS | SAISONNIERS | DISCOTHÈQUES | BOWLINGS | THALASSOS

SANTÉ
47,10€*
PAR MOIS
PAR SALARIÉ(E)

**L'assurance
des cafés,
hôtels,
restaurants**
et entreprises du secteur HCR.



Facile et rapide

Couverture complète

Remboursements express

Assistance 24h/24

* 1,20% du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), par mois et par salarié(e) affilié(e) au régime général. Le montant minimum pris en charge par l'entreprise est de 50 % soit 23,55€ par salarié(e) et par mois.

Les garanties santé HCR

pour les hôtels, cafés, restaurants et entreprises du secteur.

Une base obligatoire pour les employeurs et 3 surcomplémentaires salarié(e)s pour améliorer les garanties des employé(e)s et celles de leurs ayants droit.

Santé		Cotisation à la charge des salarié(e)s			
Base employeur 50% minimum de la cotisation à la charge de l'entreprise		Surcomplémentaires salarié(e)s			
	Niveau 1 à partir de 47,10€ par mois	Niveau 2 à partir de 8,24€ par mois	Niveau 3 à partir de 25,91€ par mois	Niveau 4 à partir de 40,43€ par mois	
Offre réservée aux TPE-PME du secteur HCR de moins de 100 salarié(e)s					
Consultations spécialistes	50% BR Jusqu'à 15€	100% BR jusqu'à 30€	200% BR Jusqu'à 60€	250% BR jusqu'à 75€	
Honoraires en cas d'hospitalisation	Jusqu'à 250% BR	Jusqu'à 310% BR	Jusqu'à 310% BR	Jusqu'à 410% BR	
Médecine douce	300€/an	300€/an	300€/an	300€/an	
Prothèses dentaires (remboursées par la sécurité sociale - panier libre)	300% BR Jusqu'à 360€	320% BR Jusqu'à 384€	320% BR Jusqu'à 384€	350% BR Jusqu'à 420€	
Équipement optique 100% santé	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	
Aides auditives	400€/oreille (+ 65%)	500€/oreille (+ 65%)	600€/oreille (+ 65%)	700€/oreille (+ 65%)	
Prise en charge de certains actes non remboursés par la sécurité sociale	●	●	●	●	
Conforme au 100% santé	●	●	●	●	
100% conforme aux obligations de la convention collective du secteur HCR	●	●	●	●	

REMBOURSEMENTS AMÉLIORÉS SUR CERTAINS POSTES
par rapport aux minimas conventionnels

PLUSIEURS OPTIONS DE COTISATION AU CHOIX
Isolé/Duo/Famille,
Isolé/Famille, Uniforme

UNE ADHÉSION DIGITALE, SIMPLE ET RAPIDE
Affiliation immédiate des salariés

BR = base de remboursement de la Sécurité sociale

À noter : les montants exprimés en euros correspondent au montant maximum pouvant être versé au titre du contrat.

*Tarif 2024 donné à titre indicatif pour un salarié seul, relevant du régime général. Les niveaux 2, 3 et 4 peuvent également être souscrits par l'employeur au titre de la couverture obligatoire de ses salariés.

En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur umivitalite.fr

Le service en plus du prix.



Un réseau de professionnels de santé présents sur tout le territoire

- **Des économies grâce à des tarifs négociés**, avec une réduction du reste à votre charge dans des domaines très demandés : optique, dentaire, audio
- Jusqu'à 40% d'économie sur les verres et 25% sur les montures
- 50% des actes du Panier Libre des soins dentaires à tarifs négociés
- Jusqu'à 15% d'économie sur les aides auditives
- **De nombreux services, pour les salariés et leur famille** : opticien à domicile, prise de rendez-vous rapide chez un ophtalmologiste partenaire,...



Des services d'assistance accessibles 24/24, 7j/7

- **En cas d'hospitalisation et d'immobilisation à domicile** : aide-ménagère, garde des enfants, prise en charge des ascendants...
- **En cas de chirurgie ambulatoire** : prise en charge du transport aller-retour, livraison des courses et des médicaments...
- **En cas de maternité** : informations médicales liées à la naissance, garde des enfants, prise en charge des ascendants...
- **En cas de chimiothérapie** : aide à domicile ou auxiliaire de vie, garde des enfants ou venue d'un proche...



La téléconsultation médicale 7j/7 de 6h à 23h

- **Vidéo-consultation médicale**
- Sans rendez-vous avec un médecin généraliste inscrit à l'Ordre des Médecins (sur téléphone, sur ordinateur)
- Prise en charge rapide grâce à plus de 350 praticiens quotidiennement mobilisés
- Ordonnance délivrée en ligne
- **Une prise en charge avec application du tiers payant** lors de la consultation et remboursement selon les règles de l'Assurance Maladie
- **Les conseils d'une équipe médicale** pour aider les assurés dans les maladies les plus courantes en fonction de leurs symptômes



L'expertise et les services d'un opticien sans se déplacer

OPTICIEN EN LIGNE

C'EVIDENTIA est un acteur optique phygital qui met à disposition des assurés une application « tout-en-un » permettant de consulter un opticien en visio, de tester sa vision, d'essayer ses lunettes en ligne, de les faire réaliser et livrer à son domicile.



L'accès aux centres de santé de la mutualité française

Accès à l'ensemble des 2 927 centres de santé de la Mutualité Française pour un reste à charge de zéro euros pour l'assuré.

- Respect des tarifs fixés par la Sécurité sociale sans dépassements d'honoraires (secteur 1).
- Pratique systématique du tiers payant sur la part de la Sécurité sociale.
- Lutte contre les dépassements d'honoraires facturés à titre exceptionnel pour limiter les dépenses restant à la charge des familles.



En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur umivitalite.fr

Les garanties prévoyance HCR

pour protéger vos salariés.

L'employeur a le choix entre trois niveaux de garanties pour protéger ses salarié(e)s et leur famille pour les risques qui sont couverts en cas de décès, incapacité ou invalidité.

Prévoyance	50% minimum de la cotisation à la charge de l'entreprise		
	Niveau 1 à partir de 0,86% T1	Niveau 2 à partir de 1,32% T1	Niveau 3 à partir de 1,50% T1
En cas décès			
Capital décès toutes causes	150%*	250%*	355%*
Capital décès accidentel	150%*	250%*	355%*
Double effet (en cas, également, de décès du conjoint)	150%*	250%*	355%*
+ rente éducation, rente de conjoint temporaire substitutive, garantie handicap, allocation obsèques			
En cas d'incapacité**			
Franchise	90 jours continus d'arrêt de travail 70%		
Montant des indemnités	70%*	75%*	80%*
Option «Rachat de franchise»	30 jours continus d'arrêt de travail		
En cas d'invalidité**			
Rente 1 ^{ère} catégorie	45%*		
Rente 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie	70%*	70%*	80%*

T1 Tranche 1 : salaire mensuel brut du salarié, limité au plafond de la sécurité sociale.

* Les garanties et les cotisations sont exprimées en % du salaire brut limité à 1 Plafond de la sécurité sociale. La limite est portée à 4 Plafonds de la sécurité sociale pour les niveaux 2 et 3.

** Garanties sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Niveau 1 : aucune formalité médicale
- Niveau 2 & 3 et option : aucune formalité médicale pour les collègues supérieurs à 6 salariés
- Garanties conformes 1,50% CADRES***

DÉDUCTIONS FISCALES

Offre éligible à la déduction fiscale des cotisations et, à l'exonération des charges sociales

L'espace en ligne de l'entreprise

Un espace en ligne sécurisé est dédié aux entreprises pour faciliter la gestion de leurs contrats :

- Mise à jour du profil de l'entreprise et des données des salariés (affiliations, départs, portabilité...)
- Accès à l'équipe d'experts dédiée DSN
- Déclaration des arrêts de travail en ligne



L'espace en ligne du salarié et l'application mobile

Chaque assuré peut effectuer ses démarches 24/24, 7j/7 depuis son espace personnel en ligne ou depuis son application mobile disponible sur les stores Android et Apple

- Suivi des remboursements
- Téléchargement de la carte de Tiers Payant
- Géolocalisation des professionnels de santé partenaires



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur umivitalite.fr



Thierry Marx
chef étoilé, président
de l'Umih

Umivitalité

l'offre santé et prévoyance du secteur HCR

Depuis près de 80 ans, l'Umih, la première organisation patronale du secteur HCR (Hôtel-Café-Restaurant) défend et accompagne les entreprises de la profession.

Les garanties santé et prévoyance Umivitalité ont été sélectionnées par l'Umih, pour les TPE/PME de moins de 100 salariés, en raison de leurs tarifs très compétitifs, de la qualité des remboursements et des services.

Elles sont proposées avec La Mutuelle Générale et le courtier gestionnaire COLONNA reconnu pour son professionnalisme et sa parfaite connaissance du secteur HCR.

Umivitalité, c'est aujourd'hui :

- 300 salariés et 2000 élus à votre service
- 106 agences en France et dans les DOM-TOM.

COLONNA

**Un courtier gestionnaire
disponible et réactif, basé en France.**

Colonna, c'est :

- Plus de 15 ans d'expérience aux côtés des HCR
- Des clients satisfaits de la qualité de gestion
- Des équipes qualifiées et engagées pour accompagner au quotidien les entreprises et les assurés dans la gestion des dossiers frais de santé et prévoyance



**Une mutuelle santé experte,
engagée et à votre écoute,
classée n° 1 par Le Figaro.**

La Mutuelle générale est reconnue Top Mutuelle, classée n°1⁽¹⁾ par un panel d'adhérents en 2024.

- 1,4 million de personnes protégées
- Plus de 400 conseillers de proximité
- 92 % d'adhérents satisfaits⁽²⁾

(1) Étude Complémentaire Santé IAQ – Le Figaro octobre 2023 – catégorie Mutuelles, sur un panel de 2462 personnes.

(2) Enquête de satisfaction annuelle menée par l'institut BVA réalisée en septembre 2023 auprès des adhérents collectifs.

En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur umivitalite.fr

COLONNA - 52 Boulevard du Parc 92200 NEUILLY-SUR-SEINE – SAS au capital de 10.000 €
SIREN 915 245 088 – RCS NANTERRE – N°ORIAS 22 004 113 – www.orias.fr

Sous le contrôle de l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution – 4 place de Budapest, CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09
www.acpr.banque-France.fr Assurance RCP et GF conformes au Code des Assurances